

5. Demande de dérogation mineure – 1348 rang de la Rivière Nord

La demanderesse désire installer une piscine hors-terre en cour avant-latérale. La présence des aménagements du terrain, de l'installation septique et de la bande riveraine restreint les endroits possibles pour l'installation. La marge de recul avant dans cette zone est de 8 mètres et la piscine respecterait amplement cette norme.



CHEMIN DU RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE NOIRE

2 972 643

A:17,51
R:166,48

SYLVIE PÉPIN
2 972 386
S: 1 135,9 m²

Poteau

tuyau d'égouttement

4 437 739

MAISON
1 1/2 étage
pierre et bois
No. civ. 1348

futur piscine

ligne d'électricité
et de téléphone

ARAGE
MAISON
1 étage
que, vinyle
à masonite

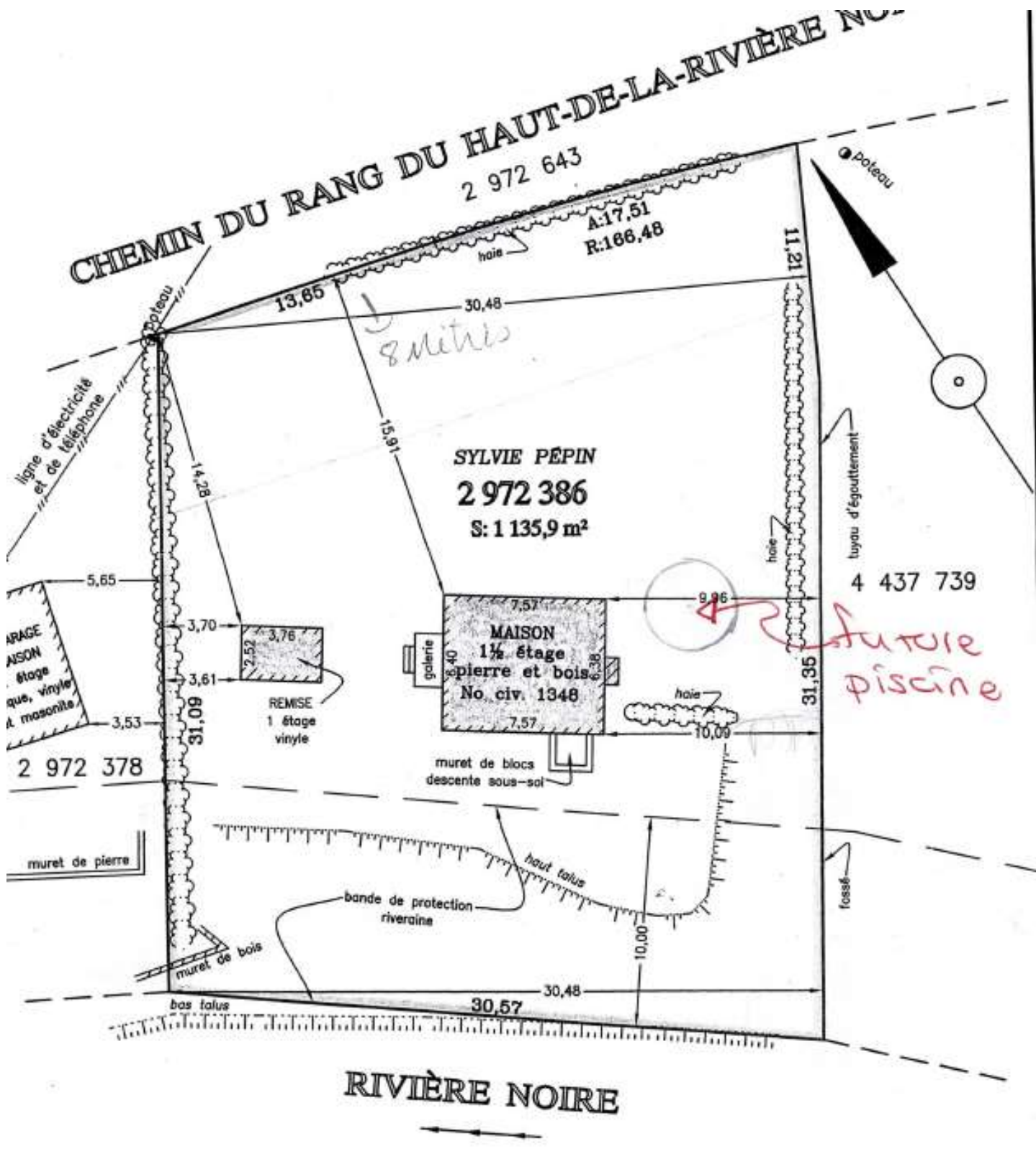
REMISE
1 étage
vinyle

muret de blocs
descente sous-sol

muret de pierre

muret de bois

RIVIÈRE NOIRE



04-03-2024 5. Demande de dérogation mineure – 1348 rang de la Rivière Nord

CONSIDÉRANT que la demanderesse souhaite installer une piscine hors-terre en cour avant latérale.

CONSIDÉRANT les aménagements du terrain, de l'installation septique et la présence de la bande riveraine.

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant dans cette zone est de 8 mètres et qu'elle sera amplement respectée.

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la dérogation ne causera aucun préjudice au voisinage.

Sur proposition de Cody Stoutenburg, appuyée par Mario Ravenelle, il est unanimement résolu de recommander au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une piscine hors-terre en cour avant latérale.